

BIBLIOGRAPHIE

Code médical.

Les efforts du Y. M. C. A. sont aussi à plusieurs reprises mentionnés et hautement appréciés. On sait gré à l'auteur de nous avoir fait revivre ces années, qui ont été pour la Suisse l'occasion d'affirmer son désir sincère de venir en aide à ceux qui souffrent.

H.-P. H.

D^r A. PRAUM et Edm. KNAFF. *Code Médical, Répertoire des dispositions régissant l'art de guérir et l'hygiène dans le Grand-Duché de Luxembourg.* — Luxembourg-D. Impr. Th. Schroëll, 1919. In-8, 468 p.

Ce *vade mecum* pour le Grand-Duché de Luxembourg, qu'on voudrait voir chaque Etat posséder sous une forme analogue, est préfacé par le conseiller d'Etat Em. Faber. « Il a pour objet, » dit ce dernier, la collection raisonnée des dispositions légales « et réglementaires, si multiples et si diverses, concernant le « service sanitaire dans le Grand-Duché... Ce qui distingue « fort avantageusement le contenu de l'ouvrage de la plupart « des publications similaires, c'est qu'il ne se borne pas à « l'énumération matérielle et abstraite du texte des dispo- « sitions afférentes, mais qu'il les met minutieusement et « judicieusement en rapport avec notre législation générale. » En effet le rapprochement des textes relatifs à un même sujet, leur résumé dans les cas où la teneur même des dispositions ne présente pas une importance primordiale, le classement judicieux des matières par ordre alphabétique, constituent un travail personnel dont on ne peut que féliciter les auteurs. Sans doute, dans un travail de ce genre, il est difficile d'éviter des hésitations et d'écarter tout arbitraire. On peut se demander pourquoi, par exemple, la Convention de Genève de 1864 figure sous la rubrique : Croix-Rouge, et est suivie du texte de la loi du 18 décembre 1914 concernant la protection des emblèmes de la Croix-Rouge¹; tandis que la Convention de 1906 sur laquelle s'appuie cette loi de 1914, est rangée sous

¹ Voy. ci-dessous, p. 109.

BIBLIOGRAPHIE

Code médical.

le titre : Œuvre de la Croix-Rouge. Mais toute incertitude disparaît devant une table des matières au début, et, à la fin, un index chronologique des lois, arrêtés, décrets et règlements, de 1790 à 1919, suivi d'une table alphabétique détaillée, aussi claire que complète, où l'orientation est des plus aisée.

Assurément, comme nous le disions, à une époque où de tous les côtés naissent ou se concentrent les efforts publics ou privés dans le domaine de l'hygiène, de la prophylaxie, de l'assistance et de la prévoyance sociales, un code de ce genre est peut-être l'éternelle — on nous pardonnera ce terme dans ce premier mois de l'année — qu'il faudrait souhaiter le plus vivement à chaque Etat de recevoir ou de s'offrir.

P. D G.

Revue générale de Droit international public. Publiée par Paul FAUCHILLE et A. de LAPRADELLE. 1919, mars-avril, 26^{me} année, 2^{me} série, t. I, n° 2. — Paris, Pedone. In-8.

Signalons entre autres articles de valeur, celui du prof. L. OPPENHEIM sur *Le caractère essentiel de la Société des Nations*, et dans lequel l'auteur conclut que la réussite de cette Société, née le 28 juin 1919 avec la signature du traité de paix, dépendra beaucoup moins de son mécanisme constitutionnel que de l'esprit dans lequel ses membres en useront.

Journal du Droit international, publié par Edouard CLUNET. 46^{me} année, 1919, 3^{me} livraison, mai à août 1919.

Parmi les articles généraux, mentionnons : J. PILLENT, *Nature juridique et effets généraux des traités internationaux.*

Hygiène sociale. — L'école de plein air et l'école au soleil, par MM. P. ARMAND-DELILLE, médecin des hôpitaux de Paris, et Ph. WAPLER, médecin du dispensaire antituberculeux de Versailles, avec une préface de M. le Dr H. MERY, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, président de la Ligue d'hygiène sociale. Ouvrage publié par le Comité national d'éducation physique et d'hygiène sociale, 1, rue Taitbout, Paris... — Paris, A. Maloine, 1919. In-8°, 30 p., pl.